



**Mister Rahasajon le grand Inquisiteur qui va bientôt faire des dégâts pour lui-même mais, hélas aussi, pour la noble profession de journaliste à Madagascar. Qu'il a déjà avili en se reniant lui-même ( [ICI](#) )**

Inénarrable! Dans sa précipitation à mater ceux qui font comme il le faisait il n'y a pas si longtemps ue cela -c'est-à-dire critiquer les travers de ce régime Hvm à bout de tout et haï de tous- il ne prend plus la peine de relire ou faire relire ce qu'il a pensé tout haut, pour les beaux yeux du parti Hvm et du Filoha Hery le "*devoly*" selon lui-même.

Ainsi, le dernier communiqué hautement officiel du ministère de la Communication, est une véritable déclaration de guerre aux journalistes professionnels, enrobée d'une phraséologie aussi inutile que ridicule, et démontrant un esprit livresque flagrant. Mais pourquoi diable toujours en français? Passons. Ainsi donc, nous apprendrons que le nouveau ministre de la communication de Madagascar se nomme alors Rahasajon et non Rahajason.

Pour le reste, lisez! On se serait tortillé de rire par terre si la situation n'était pas gravissime avec cette velléité de ce régime en perdition, de toiletter la constitution à propos de la

démission du président de la république, s'il se porte candidat, et sur l'âge des candidats à la prochaine élection. Quant au président de l'OJM (Ordre des journalistes de Madagascar), il semble bien qu'il s'est enfoui sous terre face aux attaques de Mister Rahasajon, donc. Dire qu'il était l'un des initiateurs du Mouvement pour la Liberté d'Expression ou MLE (actuel producteur des [parodies des émissions du Filoha Hery](#) ). Si c'est pas malheureux. Ce n'est plus pauvre pays, en tout cas, mais pauvres ignares. Ils vont amplement mériter ce qui va leur arriver vite que prévu par le plan divin. Vraiment.

## Jeannot Ramambazafy



### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### Conférence de presse du Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions

Le Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions, Monsieur RAHASAJON Harry Laurent, lors de sa rencontre avec la presse ce jour, a commencé son allocution par un point se rapportant aux avant-projets de lois électorales. En effet, il a fait part aux acteurs de la presse présents à ce rendez-vous qui, contrairement aux obligations véhiculées ces derniers temps, ces avant-projets de lois relatives aux élections ont actuellement en phase de consultation auprès de diverses entités touchées par le processus électoral.

D'emblée, une première réunion de travail entre des Membres du Gouvernement, conduits par le Premier Ministre, et des Députés qui soutiennent le régime, a eu lieu hier, afin de s'atteler sur la finalisation de ces avant-projets pour élargir le champ de consultation et enrichir les débats de fond. Notons qu'après les Députés HVM, la consultation va s'étendre avec ceux de l'opposition, la Société Civile et les leaders politiques. D'ailleurs, le Comité interministériel en charge de la rédaction de ces avant-projets est disposé à recueillir et traiter toutes propositions émanant de la Société Civile et des Partis Politiques pour ensuite intégrer celles qui sont conformes à la législation en vigueur. Le Ministre de préciser que le processus électoral est l'affaire de tout citoyen responsable. Ainsi, le régime en place n'a nullement l'intention de dissimuler ledits avant-projets de Lois.

En ce qui concerne le monde de la presse nationale, le Ministre en charge de la Communication de déplorer la dérive de certains médias et appelle à l'observation du respect de la déontologie et de l'éthique dans l'exercice du métier. Le Porte Parole du Gouvernement n'a pas manqué de réitérer que la liberté de presse, d'opinion et d'expression reste indiscutablement effective dans le pays. Raison d'ailleurs pour certains journalistes d'en abuser. L'heure pourtant n'est plus à la mise en garde et au rappel à l'ordre. Désormais, la Justice se chargera de trancher sur les plaintes pouvant être déposées par les victimes de diffamation, d'ajures, d'outrage ou d'atteinte à la vie privée perpétrées par une certaine presse. Les dispositions du Code de la Communication et celle de la Loi sur la Cybercriminalité sont les outils juridiques encadrant toute affaire atenant aux délits de presse.

Le Ministre RAHASAJON Harry Laurent a fortement insisté que, pour le bon déroulement de l'élection en 2018, aucune tolérance ne sera accordée à tous ceux qui seraient tentés de mettre en péril la stabilité institutionnelle, la paix sociale et l'unité nationale.

Antananarivo, le 13 Décembre 2017  
La Cellule Communication

Cellule de Communication - MCRJ 2017

## Le facsimilé du document original



Style lauréat et ambassade.  
Réussir notre espère.  
Peut mieux faire

11/80

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Conférence de presse du Ministre de la Communication  
et des Relations avec les Institutions

*Ordre !!!*

*Accord !* Le Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions, Monsieur RAMASADON Harry Laurent, lors de sa rencontre avec la presse ce jour, a commencé son allocution par un point se rapportant aux projets de loi électorales. En effet, il a fait part aux acteurs de la presse présents à l'endroit, contrairement aux allégations véhiculées ces derniers temps, ces avant-projets de loi relatifs aux élections sont actuellement en phase de consultation auprès de diverses entités sociales par le processus électoral. *Accord !!!!!*

D'emblée, une première réunion de travail entre des Membres du Gouvernement, conduite par le Premier Ministre, et des Députés qui soutiennent le régime, a eu lieu hier afin de s'atteler sur la finalisation de ces avant-projets pour élargir le champ de consultation et rehausser les débats de fond. Notons qu'après les Députés HVM, la consultation va s'étendre à ceux de l'opposition, la Société Civile et les leaders politiques. D'ailleurs, le Comité interministériel en charge de la rédaction de ces avant-projets est disposé à recueillir et traiter toutes propositions émanant de la Société Civile et des Partis Politiques pour ensuite intégrer celles qui sont conformes à la législation en vigueur. Le Ministre de préciser que le processus électoral est l'affaire de tout citoyens responsable. Ainsi, le régime en place n'a nullement l'intention de dissimuler ledits avant-projets de Lois.

*liberté !* En ce qui concerne le monde de la presse nationale, le Ministre en charge de la Communication de déplorer la dérive de certains médias et appelle à l'observation du respect de la déontologie et de l'éthique dans l'exercice de leur mandat. Le Point de vue du Gouvernement n'a pas manqué de réitérer son droit de regard, d'opinion et d'expression respectueusement effective dans le pays. *plus* raison d'ailleurs pour certains promettant d'en abuser, heure pourtant n'est plus à la mise en garde et au rappel à l'ordre. Désormais, la Justice se chargera de statuer et de trancher sur les plaintes pouvant être déposées par les victimes de diffamation, d'injure, d'outrage ou d'atteinte à la vie privée perpétrées par une certaine presse. *deux !* Les dispositions du Code de la Communication et celle de la Loi sur la Cybercriminalité sont les outils juridiques encadrant toute affaire atenant aux délits de presse.

Le Ministre RAHAJASON Harry Laurent a fortement insisté que, pour le bon déroulement de l'élection présidentielle, aucune réclamation ne sera accueillie à nos yeux qui seraient tentés de mettre en péril la stabilité institutionnelle, la paix sociale et l'unité nationale.

*Amusez vous bien s'il vous plait !!!*

Antananarivo, le 13 Décembre 2017  
La Cellule Communication

Cellule de Communication - MCRI 2017

## Le corrigé